

2LS

COMPTES ANNUELS AU 31 JANVIER 2024

**CERTIFIES CONFORMES
Le Président**

Serge LEFEBVRE

DocuSigned by:
SERGE LEFEBVRE
9FC0871D8CCC41F...

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2024	Net 31/01/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 605	3 515	91	362
Autres immobilisations corporelles	6 926	4 015	2 911	4 659
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 898		11 898	10 298
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 430	7 530	14 900	15 318
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	473 870		473 870	465 551
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	56 715	7 698	49 016	11 547
Autres créances	86 280		86 280	72 627
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 399		22 399	99 937
Charges constatées d'avance (3)	12 275		12 275	8 942
TOTAL ACTIF CIRCULANT	651 539	7 698	643 840	658 604
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	673 969	15 228	658 740	673 922
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/01/2024	31/01/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 580	22 710
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-74 120	-17 130
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-60 290	13 830
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	209 745	203 800
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 760	370 506
Dettes fiscales et sociales	65 474	85 734
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52	52
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	719 030	660 092
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	658 740	673 922
(1) Dont à plus d'un an (a)	78 878	138 486
(1) Dont à moins d'un an (a)	640 152	521 605
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	68 229	100
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La société est passé en SAS le 24 juin 2021

La société a bénéficié d'aides financières d'un montant de 319 759 € versées par la société GENEDIS et comptabilisées en produits d'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2LS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2024, dont le total est de 658 740 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 74 120 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2023 au 31/01/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.